



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 56

Présents : 56

Votants : 74 (dont 18
procurations)

N°42

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**SICTOM SUD-
ALLIER**

**RAPPORT
ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE
PUBLIC
D'ELIMINATI
ON DES
DECHETS**

**EXERCICE
2020**

Rendue
exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

11 OCT. 2021

Publiée ou notifiée le :

11 OCT. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT (à partir de la délibération n°51), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°11), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD (à partir de la délibération n°9), Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER (de la délibération n°1 à 35 et à partir de la délibération n°39), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT (à partir de la délibération n°20), Henri SARRE (à partir de la délibération n°9), Corinne IBARRA, Claude MALHURET (de la délibération n°1 à 30 et à partir de la délibération n°35), Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE, Michèle CHARASSE à Nicole COULANGE, Jean-Claude BRAT à Jean-Sébastien LALOY (jusqu'à la délibération n°50), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Ludivine DUFRAISE à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Annie DAUPHIN à Jean-Sébastien LALOY, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD (jusqu'à la délibération n°10) Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Jean ALMAZAN, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°19), Henri SARRE à Corinne IBARRA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Evelyne VOITELLIER, Linda PELISSIER à Corinne IBARRA, Sylvie DUBREUIL à Evelyne VOITELLIER.

Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L.2224-5, L2224-17-1 et L 5216-7 alinéa 2,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu les Statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SICTOM SA pour l'année 2020, rapport comportant notamment les principaux indicateurs techniques et financiers, approuvé par les membres du Comité Syndical du 22 juin 2021,

Vu l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 6 septembre 2021,

Considérant que Vichy Communauté exerce sa compétence « gestion des déchets » en direct sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy et adhère depuis le 1^{er} janvier 2002, au Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier sous le régime de la représentation/substitution pour la gestion des 36 autres communes et qu'à ce titre ce syndicat doit présenter chaque année son rapport annuel,

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de ce rapport établi par le SICTOM Sud Allier qui sera porté à la connaissance des 36 communes adhérentes,
- de charger Monsieur le Président et Monsieur le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

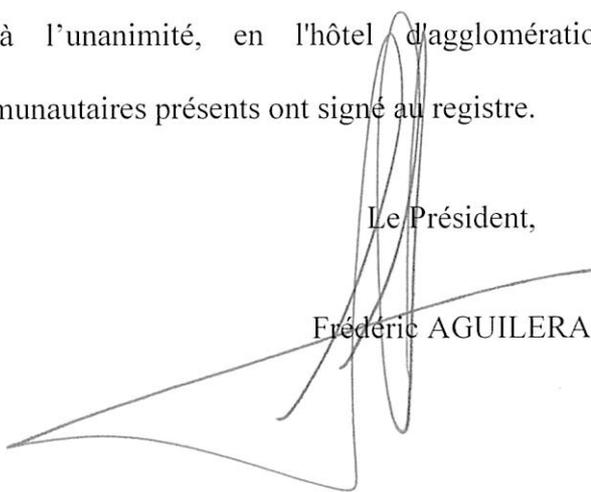
- valide le présent rapport,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 30 septembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°42 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SICTOM SUD-ALLIER
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS EXERCICE 2020

.....
Date de décision: 30/09/2021

Date de réception de l'accusé 11/10/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 30SEP2021_42

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210930-30SEP2021_42-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 42.pdf (99_DE-003-200071363-20210930-30SEP2021_42-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 42_Annexerapport annuel 2020 web_Sictom.pdf (99_DE-003-200071363-20210930-30SEP2021_42-DE-1-1_2.pdf)
Annexe de la délibération n.42